



*Le 16 décembre 2024*

## ***ESTIMATION DE LA POPULATION LUPINE POUR 2024 : les territoires alpins contestent la méthode comme le résultat et confirment la nécessité d'une révision de la procédure de comptage pour mieux protéger les filières***

La réunion du Groupe national loup de ce jour et l'annonce récente de l'évaluation de la population lupine pour l'année 2024 ont justifié une réaction des élus alpins.

Le chiffrage, à hauteur de 1013, ne reflète en effet manifestement pas la réalité de la présence lupine et de l'aggravation progressive de ses effets, telle que les territoires et les acteurs locaux, notamment alpins, la perçoivent et la subissent au quotidien et de manière insupportable depuis des années.

**Les territoires alpins réunis (8 départements couvrant le massif alpin), par la voix conjointe de leurs présidents respectifs, contestent vivement cette évaluation et insistent par conséquent pour que le gouvernement accède à leur demande – cf. courrier adressé à la MASAF le 17 octobre dernier - visant à préparer et organiser dès que possible, soit l'été prochain, une opération de dénombrement de la population lupine à l'échelle du territoire alpin, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes à ce dossier majeur.**

Ils considèrent en effet que **seul un constat partagé et concret de l'intensité de la présence lupine sur nos territoires** sera en mesure de conduire à une gestion adaptée et efficace de la pression lupine et, in fine, à une réduction significative de l'ampleur des dégâts directs et indirects, financiers et humains, consécutifs aux attaques de loups.

**La multiplication des facteurs de crise** pesant sur le monde agricole en général et sur les filières pastorales et d'élevage en particulier, qui viennent d'être frappées par le fléau majeur de la FCO, impose une réaction résolue en défense et protection de nos agriculteurs et de nos troupeaux qui font vivre nos territoires et perpétuent des pratiques ancestrales qui ont façonné nos paysages et nos cultures.

Dans l'attente de ce futur recensement, les élus alpins demandent, **en cohérence avec la procédure de révision du statut du loup intervenue ce 3 décembre à Strasbourg, un réhaussement significatif du plafond de prélèvement pour 2025, actuellement fixé à 19%.**